



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMPTE – RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 9 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2020, s'est réuni en salle des fêtes, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (18) : M. GICQUELLO, Mme BLANCO-HERCELIN, M. LEMBELEMBE, M. GUILLEMOT, Mme LE LIEVRE, M. LE BRUN, Mmes GUILLAUME, KERVAZO, LE SAUTER – LE BEL, OGER, MM. KERVICHE, BROGARD, POUESSEL, OUTIN, MM GUIHARD, FORT, Mmes THOMAS, BLANCHET.

Absents ayant donné pouvoir (1) : Mme LHOPITALIER donne pouvoir à M. BROGARD

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : M. Yannis LE BRUN est nommé secrétaire de séance.

2020_06_09_01 : Formation de la Commission des finances et désignation de sa composition

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que les conseils municipaux peuvent former des commissions d'études, qui sont présidées de droit par le Maire. Il s'agit bien de Commission d'études, leurs avis ne sont pas contraignants pour le Conseil municipal.

Je vous avais précisé le Code des collectivités prévoit que les Commissions créées par le Conseil municipal doivent être convoquées dans les 8 jours qui suivent leur nomination. Par souci de simplicité pour l'agenda, et dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, la formation d'autres commissions sera proposée lors des prochains conseils municipaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de la création d'une Commission des finances

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant déterminer le nombre de membres de la Commission.

Je vous propose une Commission composée de 7 membres du Conseil municipal, soit 5 membres de l'équipe majoritaire et 2 membres de l'équipe minoritaire.

Avec cette composition, nous conservons la représentation proportionnelle des équipes dans la commission.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur d'une Commission des finances composée de 7 membres du Conseil municipal, soit 5 membres de l'équipe majoritaire et 2 membres de l'équipe minoritaire

M. le Maire expose :

Nous allons maintenant passer à l'élection des membres. Comme prévu dans votre convocation, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour simplifier les choses.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité renonce au vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la Commission des finances

M. le Maire sollicite les candidatures à la Commission des finances.

Mmes BLANCO-HERCELIN, OGER, MM OUTIN, BROGARD et MM GUIHARD, FORT se déclarent candidats.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la désignation de Mmes BLANCO-HERCELIN, OGER, MM OUTIN, BROGARD et MM GUIHARD, FORT comme membres de la Commission des finances.

2020_06_09_02 : Nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

M. le Maire expose

Je vous rappelle que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et qu'il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Je vous propose, comme lors des précédents mandats de fixer à 14 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et à 7 le nombre de conseillers municipaux membres du CA.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour fixer à 14 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et à 7 le nombre de conseillers municipaux membres du CA

2020_06_09_03 Election des membres du Conseil d'administration du CCAS

M. le Maire expose :

Nous allons passer à l'élection des membres du CCAS. Ici, nous n'avons pas le choix, il nous faut passer par un vote de liste, à bulletin secret. Cela vous a été détaillé dans la convocation. Je vais donc vous demander s'il y a des listes candidates. Une liste complète comporte 6 noms puisque le Maire est Président de droit.

M. le Maire reçoit et lit à haute voix les listes suivantes :

- Mme BLANCHET dépose une liste, composée d'elle-même, de Mme THOMAS, de MM GUIHARD et FORT

- Mme LE SAUTER – LE BEL dépose une liste, composée d'elle-même, de M. LEMBELEMBE, de Mmes OGER, KERVAZO, BLANCO-HERCELIN, GUILLAUME

M. le Maire expose :

Nous allons procéder au vote. Je demande à Christian et à M. Fort de bien vouloir accepter les rôles d'assesseurs pour cette élection. Je vous demande d'indiquer simplement le nom de la personne figurant en tête de liste.

Résultats :

- Nombre de bulletins : 18
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Nombre de voix obtenues : Liste de Mme BLANCHET : 4 (soit 2 sièges); Liste de Mme LE SAUTER – LE BEL : 14 (soit 4 sièges)

Les Conseillers municipaux élus comme membre du Conseil d'administration du CCAS ont été proclamés immédiatement et ont pris rang dans l'ordre des listes, à savoir :

- Mme LE SAUTER – LE BEL,
- M. LEMBELEMBE,
- Mme OGER,
- Mme KERVAZO
- Mme BLANCHET,
- Mme THOMAS.

2020_06_09_04 : Représentation dans les organismes extérieurs : mode de désignation des délégués

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que les délégués du conseil dans les organismes extérieurs sont désignés par le conseil municipal.

Si le nombre de candidats correspond au nombre de délégués à élire, les nominations prennent effet immédiatement sans vote formel. Je vous avais indiqué que dans le cas contraire, il s'agirait d'un vote à bulletin secret. Mais le CGCT nous permet également un vote à main levée.

Je vais donc simplement vous demander si vous êtes d'accord pour renoncer au vote à bulletin secret pour ne pas alourdir la procédure.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité, se prononce pour renoncer au vote à bulletin secret pour désigner les délégués dans les organismes extérieurs

2020_06_09_05 : Représentation dans les organismes extérieurs : désignation des délégués

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que nous adopterons une seule délibération pour la désignation des délégués. S'il y a plusieurs candidatures pour un poste, nous mentionnerons le résultat du vote dans la délibération.

Nous allons commencer par les 2 commissions règlementaires. Je vous propose pour ces 2 commissions de conserver la règle de proportionnalité et d'instaurer 6 sièges pour la majorité et 2 pour la minorité pour la CCID et 5 sièges pour la majorité et 2 pour la minorité pour la Commission de contrôle des listes électorales.

Pour la Commission Communale des Impôts Directs, il nous faut 7 commissaires titulaires et 8 suppléants, puisque le Maire y siège en tant que titulaire. Pour la Commission de contrôle, il nous faut 5 titulaires.

M. le Maire sollicite les candidatures :

- Commissaires titulaires CCID : Bruno GICQUELLO ; Catherine LE LIEVRE ; Christian GUILLEMOT ; Yannis LE BRUN ; Vincent POUESSEL ; Michelle LE SAUTER – LE BEL ; Philippe FORT ; Jean-François GUIHARD
- Commissaires suppléants CCID : Jean-Marc OUTIN ; Odile OGER ; Marc KERVICHE ; Sylvie ; GUILLAUME ; Viviane KERVAZO ; Carole BLANCO-HERCELIN ; Elisabeth THOMAS ; Sabrina BLANCHET
- Membres de la Commission de contrôle : Bruno GICQUELLO ; Vincent POUESSEL ; Michelle LE SAUTER – LE BEL ; Philippe FORT ; Elisabeth THOMAS

M. le Maire expose :

Nous allons procéder maintenant en suivant le tableau que vous avez reçu avec votre convocation. Soit, le nombre de candidat est égal au nombre de postes et les candidats sont automatiquement désignés. Soit nous avons un nombre plus important de candidats que de postes et nous voterons.

Nom de l'organisme	Nombre de délégués	Candidats	Résultats du vote <i>(nombre de voix en face de chaque candidat)</i>	Elus Titulaires	Elus Suppléants :
CA de l'Hôpital de Malestroit	Le Maire et 2 délégués	Bruno GICQUELLO Michelle LE SAUTER – LE BEL Vincent POUESSEL Sabrina BLANCHET	Sans objet 19 15 4	Bruno GICQUELLO Michelle LE SAUTER – LE BEL Vincent POUESSEL	Sans objet
Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public (SIGSP)	Le Maire et 2 délégués	Bruno GICQUELLO Carole BLANCO-HERCELIN Sylvie GUILLAUME Philippe FORT	Sans objet 15 15 4	Bruno GICQUELLO Carole BLANCO-HERCELIN Sylvie GUILLAUME	Sans objet
Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement (VOSA)	3 délégués	Bruno GICQUELLO Jean-Marc OUTIN Marc KERVICHE Philippe FORT	Sans objet 14 14 4	Bruno GICQUELLO Jean-Marc OUTIN Marc KERVICHE	Sans objet
Morbihan Energie	2 délégués titulaires	Bruno GICQUELLO Vincent POUESSEL Philippe FORT	13 13 4	Bruno GICQUELLO Vincent POUESSEL	Sans objet
Eau du Morbihan	2 délégués titulaires	Marc KERVICHE Jean-Marc OUTIN Jean-François GUIHARD	15 15 4	Marc KERVICHE Jean-Marc OUTIN	Sans objet
Collège Yves Coppens (CA)	1 délégué titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Carole BLANCO-HERCELIN Suppléants : Sylvie GUILLAUME Philippe FORT	Sans objet 15 4	Carole BLANCO-HERCELIN	Sylvie GUILLAUME
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	1 délégué	Bruno GICQUELLO Elisabeth THOMAS	13 4	Bruno GICQUELLO	Sans objet
Mission Locale	3 délégués	Michelle LE SAUTER – LE BEL Odile OGER Yannis LE BRUN	Sans objet Sans objet Sans objet	Michelle LE SAUTER – LE BEL Odile OGER Yannis LE BRUN	Sans objet
Association « Petites Cités de Caractère »	2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants	Titulaires : Bruno GICQUELLO Vincent POUESSEL Suppléants : Sylvie GUILLAUME Viviane KERVAZO Elisabeth THOMAS	Sans objet Sans objet 15 15 3	Bruno GICQUELLO Vincent POUESSEL	Sylvie GUILLAUME Viviane KERVAZO
Association « Escales Fluviales de Bretagne »	1 délégué	Vincent POUESSEL Jean-François GUIHARD	15 4	Vincent POUESSEL	Sans objet

Nom de l'organisme	Nombre de délégués	Candidats	Résultats du vote <i>(nombre de voix en face de chaque candidat)</i>	Elus Titulaires	Elus Suppléants :
Association « CAUE Morbihan »	1 délégué	Bruno GICQUELLO Sabrina BLANCHET	14 3	Bruno GICQUELLO	Sans objet
Association « Marché de la Nature »	1 délégué	Bruno GICQUELLO Jean-François GUIHARD	14 4	Bruno GICQUELLO	Sans objet
Association Régionale d'Information Communale	1 délégué	Bruno GICQUELLO Sabrina BLANCHET	14 4	Bruno GICQUELLO	
Référent Sécurité Routière	1 Référent	Jean-Paul LEMBELEMBE Philippe FORT	15 4	Jean-Paul LEMBELEMBE	
Correspondant Défense	1 Correspondant	Christian GUILLEMOT Jean-François GUIHARD	15 4	Christian GUILLEMOT	

Mme BLANCHET, intéressée à l'élection des délégués à la Mission locale se retire lors du vote pour les délégués à cette instance.

Les Conseillers municipaux élus ont été immédiatement proclamés délégués de la Commune de Malestroit dans leurs instances.

2020_06_09_06 : Indemnité des élus

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum légal et que les indemnités des élus sont calculées à partir d'une enveloppe maximale dont vous avez eu le détail dans votre convocation.

Je vous propose le vote des indemnités de répartir l'enveloppe autorisée pour le nombre d'adjoints et de la répartir à part égales entre les adjoints et les conseillers délégués.

Nous obtenons donc une indemnité de 481,31 € brut par élus, adjoints et conseillers délégués. Le Maire obtiendra une indemnité de 2006 € brut

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce pour la répartition du montant de l'enveloppe autorisée pour le nombre d'adjoints à part égale entre les adjoints (5 élus) et les conseillers délégués (3 élus)

Annexe

Tableau intégrant la majoration indemnitaire votée lors du CM du 9 juin 2020

Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'IB)	Majoration	En € (bruts) à titre indicatif uniquement
Bruno GICQUELLO	51,6%	15%	2 307,97 €
Jean-Paul LEMBELEMBE	19,8%	15%	553,5 €
Carole BLANCO-HERCELIN	19,8%	15%	553,5 €
Christian GUILLEMOT	19,8%	15%	553,5 €
Michelle LE SAUTER - LE BEL	19,8%	15%	553,5 €
Vincent POUESSEL	19,8%	15%	553,5 €
Alain BROGARD	19,8%	15%	553,5 €
Yannis LE BRUN	19,8%	15%	553,5 €
Yvette LHOPITALIER	19,8%	15%	553,5 €

2020_06_09_07 : Indemnité des élus

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que les articles L.2123-22 et R. 2123-23 du CGCT prévoient l'octroi possible d'une majoration d'indemnité de 15% dans les communes chefs-lieux de canton ou anciens chefs-lieux de canton, ou les commune sièges des bureaux centralisateurs de canton.

Malestroit assurant toujours une importante fonction de centralité, je propose au conseil municipal de voter cette majoration de 15% pour l'ensemble des élus bénéficiant d'indemnité.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité (15 votes favorables et 4 abstentions) se prononce pour la majoration de 15% pour l'ensemble des élus bénéficiant d'indemnité

Annexe

Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'IB)	Majoration	En € (bruts) à titre indicatif uniquement
Bruno GICQUELLO	51,6%	15%	2 307,97 €
Jean-Paul LEMBELEMBE	19,8%	15%	553,5 €
Carole BLANCO-HERCELIN	19,8%	15%	553,5 €
Christian GUILLEMOT	19,8%	15%	553,5 €
Michelle LE SAUTER - LE BEL	19,8%	15%	553,5 €
Vincent POUESSEL	19,8%	15%	553,5 €
Alain BROGARD	19,8%	15%	553,5 €
Yannis LE BRUN	19,8%	15%	553,5 €
Yvette LHOPITALIER	19,8%	15%	553,5 €